
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

N° : 2022.3.26

Nb de membres
en exercice :
31

Nb de présents :
20

Nb d'absents :
11
- dont suppléés : 2
- dont représentés : 5

Votants :
27
- dont « pour » : 27
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Séance du 23 juin 2022
Sous la Présidence de M. Umberto STAMILE

**OBJET : APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE - CREATION, SUPPRESSION ET
TRANSFORMATION D'EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS**

POINT 4.1 DE L'ORDRE DU JOUR

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

- VU** le code Général des collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 12 ;
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 41 ;
- VU** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- VU** l'état du personnel de l'EPCI ;
- VU** l'avis favorable du Comité Technique en sa séance du 30 mai 2022 ;
- CONSIDERANT** les derniers recrutements au sein de la collectivité suite au départ de plusieurs agents (mutation, retraite, non renouvellement de CDD) d'une part, et l'avancement de grade à l'ancienneté de plusieurs agents d'autre part ;
- SUR PROPOSITION** des commissions réunies du 16 juin 2022 ;
- SUR** les exposés préalables résultant de la note explicative de synthèse ;

Et

Après en avoir délibéré,

1° DECIDE

- la création des emplois permanents suivants :

1- Un emploi non permanent de Conseiller Numérique France Services relevant des grades de catégorie A, B, C de la filière administrative :

- Adjoint administratif
- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- Rédacteur
- Rédacteur principal 2^{ème} classe
- Rédacteur principal 1^{ère} classe
- Attaché
- Attaché principal

A raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures et 00 minutes (soit 35/35^{ème}), articles L332-24 et suivants du code général de la fonction publique (contrats de projet)

2- Un emploi non permanent d'Archiviste relevant des grades de catégorie A, B, C de la filière culturelle :

- Adjoint du patrimoine
- Adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe
- Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2^{ème} classe
- Attaché de conservation du patrimoine

A raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures et 00 minutes (soit 35/35^{ème})

3- Un emploi permanent de Référent Inclusion – Educateur Spécialisé relevant des grades de catégorie A de la filière sociale :

- Assistant Territorial socio-éducatif
- Assistant Territorial socio-éducatif de cl. Exceptionnelle

A raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures et 00 minutes (soit 35/35^{ème})

4- Un emploi permanent d'Animateur en accueil de loisirs relevant des grades de catégories C de la filière Animation :

- Adjoint d'animation
- Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe
- Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe

A raison d'une durée hebdomadaire de service de 28 heures et 00 minutes (soit 28/35^{ème}), compte tenu de la réussite d'un examen professionnel de l'agent en poste.

- la suppression des postes suivants :

FILIERE SPORTIVE

	Motif	Poste à supprimer
1	Départ retraite de l'agent	Poste de maître nageur sauveteur – grade d'ETAPS principal 1 ^{ère} classe ETAPS PR1 003 à temps complet 35/35 ^{ème}

FILIERE TECHNIQUE

	Motif	Poste à supprimer
1	Départ retraite de l'agent	Poste d'ATSEM – grade Adjoint technique n°ADJ TECH 014 à temps non complet 30.5/35 ^{ème}
2	Suite à la création d'un poste à temps complet	Poste de maîtresse de maison – grade d'adjoint technique n°ADJ TECH 032 à temps non complet 17.5/35 ^{ème} (ancien poste Thannenkirch remplacé par la création d'un temps complet)

FILIERE ANIMATION

	Motif	Poste à supprimer
1	Suite à promotion interne	Poste de responsable de périscolaire n° ADJ ANI PR2 030 à temps complet 35/35 ^{ème} (suite à nomination ANIMATEUR)

FILIERE ADMINISTRATIVE

	Motif	Poste à supprimer
1	Suite à réussite de concours	Poste assistante de direction – Grade d'adjoint administratif N°ADJ ADM PR2 012 à temps complet 35/35 ^{ème} (suite à nomination REDACTEUR)
2	Suite à promotion de grade	Poste d'attaché principal n° ATTACHE PR 002 à temps complet 35/35 ^{ème} (suite à nomination Attaché Hors Classe)

FILIERE MEDICO SOCIALE

	Motif	Poste à supprimer
1	Suite à départ de l'agent (fin de détachement) nécessite d'un EJE	Poste d'Auxiliaire de puériculture n° AUX PUER PR2 001 temps complet 35/35 ^{ème} (suite à demande de fin détachement)

- la transformation des postes suivants :

FILIERE ADMINISTRATIVE

	Poste à supprimer	Poste à créer
1	Adjoint Administratif ADJ ADM PR2 006 à Temps complet 35/35 ^{ème}	Adjoint Administratif ADJ ADM Principal 1 ^{ère} classe Temps complet 35/35 ^{ème} Nomination à l'ancienneté

FILIERE ANIMATION

	Poste à supprimer	Poste à créer
1	Adjoint d'animation n°ADJ ANI 070 à Temps complet 35/35 ^{ème}	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à 100% Temps complet 35/35 ^{ème} Nomination à l'ancienneté
2	Animateur ANIM 004 à temps complet (35/35 ^{ème})	Animateur PRINCIPAL 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème}) à temps complet (35/35 ^{ème})

FILIERE SOCIALE

	Poste à supprimer	Poste à créer
1	ATSEM PR2 004 à temps complet (35/35 ^{ème})	ATSEM Principal 1 ^{ère} classe à temps complet (35/35 ^{ème})

FILIERE TECHNIQUE

	Poste à supprimer	Poste à créer
1	Adjoint technique à Temps non complet (8.45/35 ^{ème})	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à Temps non complet (8.45/35 ^{ème})

2°AUTORISE

- d'une manière générale Monsieur le Président à procéder aux recrutements et aux nominations correspondantes afin de pourvoir les emplois prévus dans le cadre susvisé ;

3° PROCEDE

- par conséquent à la mise à jour du tableau des effectifs du personnel de la Communauté de Communes du Pays de Ribeaupillé selon les considérations évoquées ;

ADOpte A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme
A Ribeauvillé, le 29 juin 2022

Le Président,

M. Umberto STAMILE

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision conformément à l'article L 2131-1 et L 2131-2-1 du CGCT compte tenu de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat effectués en date du 16 avril 2021 et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de cette date.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2022

Application agréée E-legalite.com

Délibération n° 2022.3.26

Page 4/4

(dont 0 page en annexe)